

L'entrepreneuriat féminin et la théorie du « genre » : une revue de la littérature

ABOUSAID Fatima-Zohra

Enseignante chercheuse en Sciences de Gestion

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Chock

Université Hassan II Casablanca

*Laboratoire Business Intelligence, Gouvernance des Organisations,
Finance et Criminalité Financière (BIGOFCE)*

fatimazohra.abousaid@univh2c.ma

Résumé— Considérée comme une bifurcation du domaine de l'entrepreneuriat, le sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin a suscité l'intérêt d'innombrables chercheurs, depuis 1976. Par ailleurs, la recherche sur l'entrepreneuriat féminin puise ses racines intellectuelles dans deux domaines de recherche (qui ont tendance à se chevaucher) : la théorie du « genre » et les théories féministes. Ces dernières fournissent un cadre d'analyse pertinent pour la recherche sur l'activité économique des femmes et des hommes, en ce qui concerne les relations de genre. Ces théories sont donc fondées sur l'hypothèse que le genre n'est pas simplement fondamental dans la structuration de la société, mais que ce processus désavantage les femmes.

Mots-clés— **Bifurcation de l'entrepreneuriat, Entrepreneuriat féminin, Théorie du genre, Théories féministes, Recension de la littérature.**

Abstract— Considered as a bifurcation of the entrepreneurship field, the sub-domain of female entrepreneurship has aroused much interest among researchers, since 1976. Research on female entrepreneurship emanates from two areas research (that overlap): the theory of "gender" and feminist theories. The feminist theories provide a relevant analysis framework for research on the economic activity of women and men, concerning gender relationships. So, these theories are based on the hypothesis that gender is not simply fundamental in the structuring of society, but this process disadvantages women.

Keywords— Bifurcation of entrepreneurship, Female entrepreneurship, Gender Theory, Feminist theories, Literature Review.

Introduction

Il va sans dire qu'étudier l'entrepreneuriat féminin contribue à une compréhension globale du domaine de l'entrepreneuriat et du comportement humain (Brush, 1992; Minniti et Naudé, 2010; Jennings et Brush, 2013). Cela permet aux chercheurs de poser des questions qui expliquent non seulement pourquoi les femmes se comportent comme elles le font ; mais aussi les liens entre l'entrepreneuriat féminin et l'emploi, la création de richesse, l'accumulation de capital humain, la dynamique du marché du travail et bien d'autres (Minniti et Naudé, 2010). Aux Etats-Unis par exemple, le taux de création de nouvelles entreprises par les femmes a nettement dépassé le taux de création de nouvelles entreprises par les hommes de tous les groupes ethniques, courant ces dernières années. Des tendances similaires ont été observées dans certains pays en voie de développement (Minniti et Naudé, 2010).

Toutefois, les femmes continuent à posséder et à gérer beaucoup moins d'entreprises que les hommes (Carrier et al., 2006; Brush et al., 2009; Jennings et Brush, 2013; Ferraz Gomes et al., 2014). Et si elles le font, elles préfèrent opérer dans des secteurs dits « féminins », comme le secteur des services, au détriment des autres secteurs d'activité, à l'instar de l'industrie, jugés de « secteurs masculins », à cause de la prédominance des hommes (Ratté, 1999; Rachdi, 2006; Azegagh, 2010). L'explication de ces deux constats semble complexe et multiforme, quant aux comportements entrepreneuriaux des femmes, à leurs traits de personnalité, à leurs motivations, à leurs taux de réussite. Au Maroc, les mêmes conclusions s'imposent d'emblée : le taux d'entrepreneuriat féminin au Maroc varie entre 10 et 15% et que malheureusement ce taux stagne depuis près de vingt ans (Rachdi, 2006).

A travers une large recension de la littérature, trois points essentiels sont traités dans cet article. Le premier concerne l'évolution du sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin, qui a parcouru un long chemin en très peu de temps, surpassant de nombreux jalons de développement du large domaine de l'entrepreneuriat. Le deuxième point met en exergue les fondements théoriques spécifiques à l'entrepreneuriat féminin, en se focalisant sur l'approche « genre », même si une grande partie de la littérature entrepreneuriale sur les femmes se concentre ostensiblement sur des sujets similaires à ceux étudiés par les chercheurs du domaine de l'entrepreneuriat. Enfin, le troisième point traite l'entrepreneuriat féminin au Maroc, en se focalisant sur la politique du genre instaurée par le pays pour assurer une représentation équitable des femmes dans la sphère économique du pays.

1. La recherche sur l'entrepreneuriat féminin comme bifurcation du domaine de l'entrepreneuriat

Plus de trente ans se sont écoulés depuis que la littérature sur l'entrepreneuriat a mis en relief les premières études réalisées exclusivement sur les femmes entrepreneures (Schwartz, 1976 ;

DeCarlo et Lyons, 1979 ; Sexton et Kent, 1981). Originaires des États-Unis et du Royaume-Uni, la recherche sur l'entrepreneuriat féminin a suscité l'intérêt des chercheurs du monde entier (Jennings et Brush, 2013). Cette recherche s'est principalement concentrée sur les femmes qui démarrent et/ou gèrent leurs propres entreprises (y compris celles qui sont des travailleuses indépendantes). À ce propos, Jennings et Brush (2013) font valoir que plus de 70% du travail recueilli dans la littérature étudiée les processus par lesquels certaines femmes deviennent des entrepreneures, les facteurs psychologiques et contextuels qui facilitent ou inhibent leur activité entrepreneuriale ; tout en comparant l'ensemble de ces facteurs incitatifs à l'entrepreneuriat avec ceux de leurs homologues masculins.

Ainsi, nous commençons par définir le terme « femme entrepreneure ». Par la suite, nous présentons une brève chronologie du sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin, en soulignant les principaux jalons de son développement, concomitamment au domaine de l'entrepreneuriat.

1.1 Définition d'une femme entrepreneure

La diversité des écoles de pensée permet difficilement de trouver un consensus sur une définition distincte de la « femme entrepreneure » (Lee-Gosselin et Belcourt, 1991; Léger-Jarniou et al., 2015). Selon Belcourt (1991), l'entrepreneure est cette femme qui va chercher, en lançant et en gérant sa propre entreprise, une autonomie financière et un épanouissement personnel. À contrario, Lavoie (1988) définit l'entrepreneure comme « une femme qui seule ou avec des partenaires a fondé, acheté ou accepté en héritage une entreprise, qui en assume les risques et les responsabilités financières, administratives et sociales et qui participe à sa gestion courante. » (page 25).

Dans un sens similaire, le Groupe Canadien de Travail sur l'Entrepreneuriat Féminin considère l'entrepreneure toute femme qui prend des risques financiers pour créer ou acquérir une entreprise, et qui la dirige de manière innovatrice et créatrice en développant de nouveaux produits et en exploitant de nouveaux marchés (Cornet et Constantinidis, 2004). Par ailleurs, la femme entrepreneure peut également être définie comme étant « une femme personne physique, venant d'une situation d'inactivité, de chômage ou de salariée dépendant d'un employeur, qui seule ou en équipe crée une nouvelle entreprise indépendante, en assumant les responsabilités managériales et les risques qui sont liés à la production de richesses envisagées » (Paturel et Arasti, 2006, page 4).

Tout compte fait, la femme devient entrepreneure au moment où elle change de statut professionnel ou d'organisation, en vue de créer une nouvelle richesse et en assumant des risques (AFEM, 2015). En sus, l'OCDE (2004) souligne que « les entreprises détenues par des femmes sont fréquemment définies comme celles où ces femmes possèdent plus de cinquante pour cent du capital. » (page 24).

Néanmoins, cette définition peut conduire à deux difficultés d'ordre méthodologique. Premièrement, cette définition tend à mettre de côté le cas particulier des entreprises familiales, dans lesquelles le capital est détenu à la fois par des femmes que des hommes. Deuxièmement, cette définition pourrait également négliger une part importante d'entreprises, qui constituent le vivier entrepreneurial féminin du pays ; qui se résume dans les

entreprises détenues et gérées par la femme et son mari. « Dans la plupart d'entre elles, les époux gèrent la société ensemble, mais les titres peuvent ne pas être répartis de manière égale. Souvent pour des raisons de légitimité extérieure, le mari est majoritaire, mais le couple considère l'entreprise comme leur patrimoine commun, et les deux époux y travaillent autant l'un que l'autre. » (OCDE, 2004, page 24).

Dans l'ensemble, traiter la problématique de l'entrepreneuriat féminin revient à s'intéresser aux femmes entrepreneures et à leurs entreprises. Martin & Thomas (2013) n'oublie pas de souligner que l'entrepreneuriat féminin souffre d'un appauvrissement de l'initiative privée des femmes, qui demeurent assez nombreuses dans le secteur informel. Ce dernier n'étant soumis à aucune réglementation, il procure à ces femmes entrepreneures certes une facilité à gérer des affaires sans pré-requis ; mais leurs activités s'opèrent à petites échelles, avec un niveau technologique assez faible, ce qui fait que leur impact économique dans le développement des pays est difficilement reconnu au niveau macroéconomique (OCDE, 2004).

1.2 Evolution de la recherche sur l'entrepreneuriat féminin

Considérée comme une bifurcation du domaine de l'entrepreneuriat, le sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin a suscité l'intérêt d'innombrables chercheurs, depuis 1976. Cette date représente, en effet, la première apparition de l'article de Schwartz (1976), qui traite exclusivement la thématique de l'entrepreneuriat féminin (Jennings et Brush, 2013). Dans cet article, l'auteur met en exergue les traits de personnalité, les motivations et les difficultés rencontrées par les femmes entrepreneures (Ferraz Gomes et al., 2014).

A cette époque, Schwartz (1976) avait conclu que les raisons qui ont conduit les femmes à créer leur propre entreprise, ainsi que leurs qualités entrepreneuriales, étaient presque semblables à celles de leurs homologues masculins. Néanmoins, au niveau des difficultés, Schwartz (1976) avait constaté que les femmes rencontraient plus d'obstacles que les hommes, principalement des difficultés liées à l'obtention de crédits, entravant ainsi leur succès entrepreneurial.

À partir de l'analyse de 630 articles publiés pendant la période allant de 1975-2012, Jennings et Brush (2013) proposent donc une chronologie (Figure N°1), qui met en évidence une filiation entre le sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin et le domaine de l'entrepreneuriat.

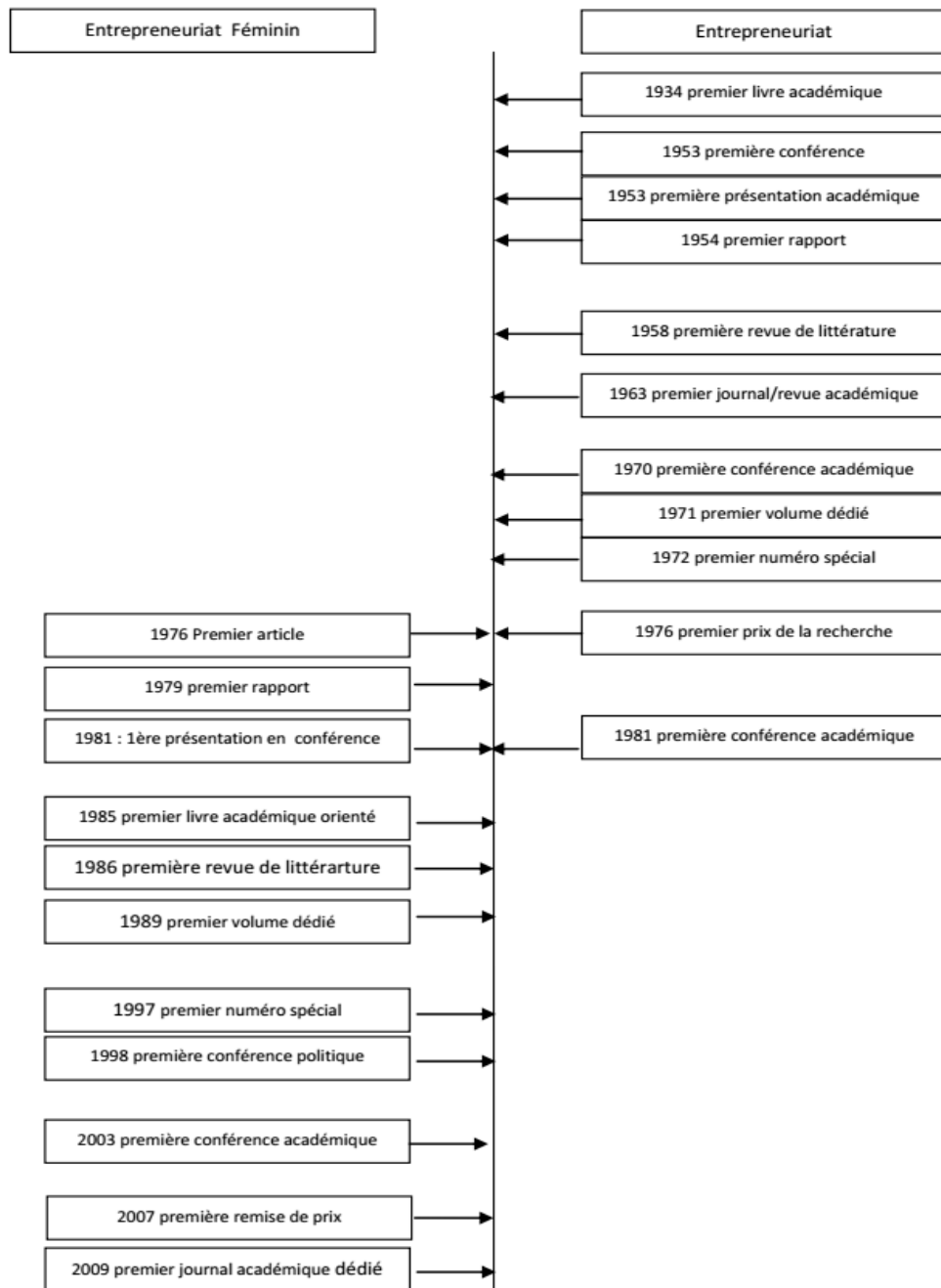


Figure 1. Évolution de l'entrepreneuriat féminin par rapport au domaine de l'entrepreneuriat

Source : Jennings et Brush (2013, page 3)

Comme le montre cette figure, le sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin a déjà franchi bon nombre de jalons de développement associés à la maturation d'un domaine de recherche.

Toutefois, ces étapes ont été franchies beaucoup plus récemment que dans le cas de la littérature sur le domaine scientifique de l'entrepreneuriat.

A cet égard, cette attention différée de l'entrepreneuriat féminin par rapport à l'entrepreneuriat peut être expliquée par trois principales raisons. La première est que les femmes n'étaient pas largement considérées comme un groupe distinct des propriétaires d'entreprises, dans la plupart des pays avant cette période (Brush, 1992; Holmquist, 1997). La deuxième raison fait valoir que les femmes chefs d'entreprises étaient rarement représentées dans les médias populaires, et par conséquent moins susceptibles d'être étudiées par des universitaires (Baker et al., 1997). Quant à la troisième raison, les premiers chercheurs ont peut-être supposé que les entrepreneurs masculins et féminins étaient essentiellement les mêmes, c'est-à-dire ce qui a été appris sur les hommes s'appliquait également aux femmes. Ainsi, aucune enquête distincte, relative à la femme entrepreneure, ne s'avérait nécessaire (Bruni et al., 2004 ; Achtenhagen et Welter, 2011).

Par conséquent, ce n'est qu'à la fin des années 1990 et début des années 2000 que le sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin s'est réellement développé (Bruyat et Julien, 2001; Katz et al., 2003; Welter et Smallbone, 2011). De là, le premier numéro spécial de la revue universitaire « Entrepreneurship and Regional Development », consacré à la thématique de l'entrepreneuriat féminin, n'a vu le jour qu'en 1997. Les premières conférences dédiées aux politiques et aux études dans ce sens ont eu lieu en 1998 et 2000. Et ce n'est qu'en 2009 que la revue spécialisée dans l'entrepreneuriat féminin, intitulée « International Journal of Gender and Entrepreneurship », a été lancée (Jennings et Brush, 2013).

Enfin, il convient de préciser que l'évolution des recherches sur l'entrepreneuriat féminin a suscité la curiosité de De Bruin et al. (2007), qui ont suggéré « une expansion des théories existantes, de façon à intégrer des explications de la spécificité de l'entrepreneuriat féminin » (page 334). Mais avant tout, quelles sont ces théories existantes spécifiques au sous-domaine de l'entrepreneuriat féminin ?

2. Théories fondatrices de l'entrepreneuriat féminin et de la notion du « genre »

Pour étudier l'entrepreneuriat féminin, les chercheurs ont mobilisé aussi bien des théories entrepreneuriales que des théories empruntées à différentes disciplines. A ce propos, Jennings et Brush (2013) soutiennent l'idée que la recherche sur l'entrepreneuriat féminin puise sans doute ses racines intellectuelles dans deux domaines de recherche (qui ont tendance à se chevaucher) : 1) la théorie du « genre » et 2) les théories féministes.

2.1 La théorie du « genre »

Traditionnellement, le débat sur les différences entre les femmes et les hommes entrepreneur(e)s se concentre sur les comparaisons des caractéristiques des entrepreneurs masculins et féminins, ainsi que sur la performance de leurs activités commerciales (Greer & Greene, 2003). Brush (2010) corrobore l'idée que la théorie prédisant les différences en fonction du sexe est moins développée. Au lieu de cela, la plupart des théories sont neutres, en présumant que le comportement entrepreneurial est influencé par une meilleure accessibilité à l'information (Shane, 2003) ; ce qui facilite la détection d'opportunités d'affaires. Cela étant

dit, des études récentes suggèrent que les femmes sont socialisées différemment, ce qui rend leur perception d'opportunités distincte de celle de leurs homologues masculins. En outre, les rôles sociaux des femmes pourraient les exclure des réseaux sociaux, créant ainsi des asymétries d'information (Welter, 2011) ; sans oublier que les aspects institutionnels de l'entrepreneuriat affectent différemment les femmes.

Ainsi, le genre est une distinction entre les femmes et les hommes, en fonction de leur caractéristique biologique, ainsi que les rôles que la société leur attribue (De Beaufort, 2011). Ces distinctions en fonction du sexe (femme ou homme) sont inculquées par l'éducation et la culture, qui supposent que ces caractéristiques sont innées à l'individu. De ce fait, la société identifie les comportements liés à priori aux femmes et les qualifie de comportements « féminins » ; elle fera de même pour les hommes en qualifiant leur comportement de « masculins » (De Beaufort, 2011). Par conséquent, « la notion de genre renvoie aux constructions sociales et culturelles du féminin et du masculin, des rôles respectifs de l'un et l'autre sexe, des compétences attribuées aux hommes et femmes qui se construisent autour des différences biologiques des femmes et des hommes » (Constantinidis et Cornet, 2008, page 6).

Pour faire court, la littérature sur le genre et les professions « examine l'évolution des rôles et des expériences des hommes et des femmes sur le marché du travail mondial » (Powell, 2014, page 2). A ce propos, des études récentes ont montré que les femmes sont encore moins susceptibles que les hommes d'être employées, bien que l'emploi des femmes ait augmenté de façon spectaculaire depuis les années 1960 (Calás et Smircich, 2006 ; Powell, 2014). La main-d'œuvre demeure fortement divisée en termes de professions masculines d'une part, et de professions féminines d'autre part. En sus, celle-ci reste clairement stratifiée, dans la mesure où les femmes sont concentrées dans des échelons hiérarchiques inférieurs et gagnent moins de salaire par rapport aux hommes, même pour un travail comparable (Jennings et Brush, 2013). Comme l'ont noté Greer et Greene (2003), les spécialistes du genre et des professions font valoir que la ségrégation et la stratification en fonction du sexe ont suscité une impulsion importante pour « comprendre comment l'activité entrepreneuriale des hommes et des femmes est spécifique en fonction du sexe » (Greer, 2003, page 18).

2.2 Les théories féministes

Les théories féministes constituent un domaine spécifique des théories sociales, qui abordent les relations de genre. En sus, les théories féministes fournissent un cadre d'analyse pertinent pour la recherche sur l'activité économique des femmes et des hommes ; en ce qui concerne les relations de genre (Greer et Greene, 2003). Ces théories sont donc fondées sur l'hypothèse que le genre n'est pas simplement fondamental dans la structuration de la société, mais que ce processus désavantage les femmes.

Quatre courants de pensée représentent les théories féministes ; à savoir le féminisme radical, libéral, social et socioconstructiviste ; tels que présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1. Théories féministes ayant permis l'éclosion de l'entrepreneuriat féminin

| Féminisme Radical | Féminisme Libéral | Féminisme Social | Féminisme Socioconstructiviste |
|-------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
|-------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|

| | | | |
|--|--|---|---|
| (Firestone, 1972 ; Daly, 1984 ; Tong, 1989) | (Shapiro, 1982 ; Jagger, 1983) | (Sokoloff, 1980 ; Greer et Greene, 2003) | (Ahl, 2006 ; Constantinidis, 2015) |
| <ul style="list-style-type: none"> - Selon le féminisme radical, les femmes et les hommes ne sont pas identiques. - Les différences sont innées, biologiques, émotionnelles et psychologiques. - Les différences conduisent à une oppression des femmes par les hommes. - <u>En pratique :</u> Le féminisme radical étudie l'impact de la domination masculine sur les femmes dépourvues de pouvoir. | <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif du féminisme libéral est l'égalité de tous les êtres. - Les femmes et les hommes ont un potentiel identique. - Les femmes sont dépourvues d'opportunités, les empêchant de développer leurs pleines capacités - <u>En pratique :</u> Le féminisme libéral cherche les obstacles et la présence de discrimination à l'égard des femmes. | <ul style="list-style-type: none"> - Le thème central du féminisme social est la relation entre le patriarcat et le capitalisme. - Les femmes et les hommes ne sont pas identiques. - Les systèmes de domination masculine et de domination économique de classe exigent à la fois la subordination des femmes sur le marché du travail et leur travail domestique non rémunéré à la maison. - <u>En pratique :</u> Le féminisme social s'attarde sur les différences de valeurs, de stratégies et de motivations entre les femmes et les hommes. | <ul style="list-style-type: none"> - Le féminisme socioconstructiviste s'intéresse à la façon dont la masculinité et la féminité sont construites et aux effets de cette construction sur l'ordre social. - Les femmes et les hommes ne sont pas identiques. - Les femmes entrepreneures constituent un groupe homogène atypique. - <u>En pratique :</u> Le féminisme socioconstructiviste s'interroge sur les facteurs culturels, historiques, institutionnels et législatifs liés aux femmes. |

Source : Réalisation personnelle

Dans l'ensemble, intégrer l'approche genre dans les études sur l'entrepreneuriat semble essentiel pour pouvoir déceler les inégalités en fonction du sexe et adopter, en conséquence, une démarche intégrative comportant des actions proactives pour réduire ces inégalités (De Beaufort, 2011). A cet effet, le « United Nations Development Programme » (UNDP) a développé un indice mesurant l'habilitation des femmes dans un système, sous le nom du « Gender Empowerment Measure » (De Beaufort, 2011). Cet indice permet de mesurer les inégalités relatives au genre, via trois principales dimensions :

- ❖ Le pourcentage de femmes et d'hommes aux postes de législateurs, de cadres supérieurs, de directeurs ; ainsi que leur pourcentage aux postes professionnels et techniques ;
- ❖ Le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des sièges parlementaires ; et
- ❖ Le revenu professionnel respectif des femmes et des hommes.

D'autres modèles ont contribué à leur tour à l'enrichissement de la littérature sur l'entrepreneuriat féminin, en intégrant la théorie du genre. Parmi les chercheurs pionniers ayant mobilisé cette théorie, nous citons Brush (2009) et son modèle des « 5M ». Considérée comme étant une approche intégrée de l'entrepreneuriat féminin, l'étude de Brush (2009) a remis en question la suprématie des recherches sur l'entrepreneuriat féminin, moyennant une analyse de 57 études publiées dans des revues indexées. Les fondements théoriques de cette approche intégrée de l'entrepreneuriat féminin sont mis en exergue dans le paragraphe subséquent.

2.3 Approche intégrée de l'entrepreneuriat féminin : Modèle des « 5M » de Brush (2009)

Partant du constat que la littérature sur la création d'entreprise est organisée autour de trois concepts de base, à savoir le marché, l'argent et la gestion, Brush (2002) conforte l'idée qu'un(e) entrepreneur(e) doit avoir accès aux marchés (Schumpeter, 1934 ; Shane, 2003), à l'argent (Penrose, 1959) et à la gestion traduite sous forme de capital humain et organisationnel (Aldrich, 1999), afin de lancer une entreprise. Ceux-ci englobent ce que Bates et al. (2007) décrivent comme les trois « éléments constitutifs fondamentaux de la viabilité des entreprises », résumés dans les « 3M » de Brush (2002).

En 2009, Brush et al. proposent une extension des « 3M », en intégrant les deux notions de « maternité » et de l'environnement « méso/macro ». Ce nouveau cadre, connu sous le nom des « 5M » et illustré dans la Figure N°2, part du principe que l'entrepreneuriat est ancré socialement (Davidsson, 2003). Ainsi, pour étudier de façon holistique les normes de l'entrepreneuriat féminin, les valeurs et les attentes externes doivent également être considérées (Elam, 2008).

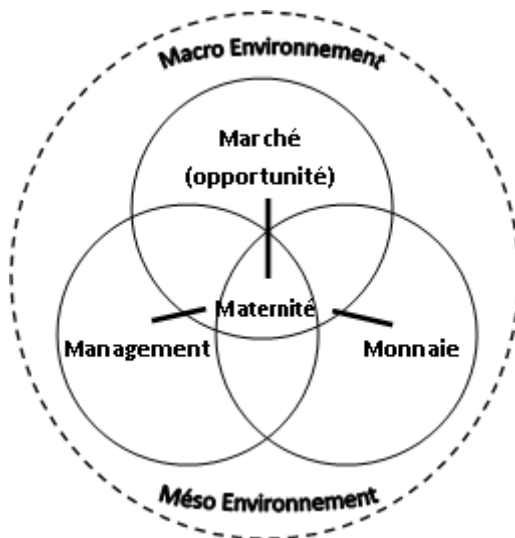


Figure 2. Modèle des « 5M » expliquant l'entrepreneuriat féminin

Source : Traduction de Brush et al. (2009, page 13)

Comme présenté dans la Figure N°2, Brush et al. 2009 illustrent les « 5M », en mettant en exergue les chevauchements interdépendants de chaque variable. En premier lieu, la *maternité* constitue le centre du modèle et montre l'importance du rôle et de la position d'une femme dans la famille. La *maternité* met l'accent sur le genre en tant que « processus intégré à la

propriété des entreprises » (Mirchandani, 1999, page 230). C'est donc une métaphore, qui fait allusion au contexte familial Brush et al (2009) et souligne le fait que les contextes familiaux peuvent avoir un impact plus important sur les femmes entrepreneures que sur leurs homologues masculins (Jennings et McDougald, 2007). Carter et al. (2003) montrent également que la famille influence l'accès aux ressources.

En deuxième lieu, les trois blocs de construction « M », à savoir *Marché*, *Argent* et *Gestion*, sont représentés par des cercles. Au sommet se trouve le *marché*, qui est également présenté comme des opportunités d'affaires à explorer et à exploiter. Tandis que les deux autres cercles représentent l'*argent* et la *gestion*, qui pourraient être considérés comme les catalyseurs de l'exploitation des opportunités et qui s'avèrent nécessaires pour entrer, survivre et perdurer dans le marché Brush et al (2009).

Enfin, ce qui entoure l'ensemble des cercles font référence aux influences globales qui façonnent les autres composants. D'une part, l'environnement *macro* se réfère aux politiques, à la culture, aux lois et à l'économie au niveau national. Comme le soulignent Peng et Heath (1996), les cadres institutionnels déterminent quels comportements sont socialisés en individus et en organisations dans des sociétés particulières. Ces arrangements sociaux, culturels et institutionnels déterminent non seulement combien de femmes perçoivent les opportunités et mettent en place des choix stratégiques, mais aussi comment les femmes perçoivent leurs entreprises. Il est particulièrement pertinent de voir comment les détenteurs de pouvoir, que ce soit au niveau du ménage ou de la société, ont un impact subtil sur l'activité entrepreneuriale des femmes. Dans le secteur du capital de risque, le petit nombre de femmes qui contrôlent l'accès aux capitaux propres en est un bon exemple (Brush et al., 2004).

D'autre part, l'environnement *méso* fait référence aux structures/institutions intermédiaires entre le niveau macroéconomique et microéconomique de la société (Dopfer et al., 2004). Cette dimension inclut le travail et l'organisation sociale (Aldrich, 1989). Les institutions méso comprennent les réseaux professionnels, les associations d'entreprises. Par ailleurs, de plus en plus de chercheurs reconnaissent que les activités de réseautage et le capital social jouent un rôle important dans l'accès des femmes chefs d'entreprise au capital financier (Carter et al., 2003).

Ce faisant, Brush (2009) conclut que les femmes ont tendance à créer des ponts entre chaque sphère de leur vie : familiale, professionnelle, relationnelle ; en considérant l'entreprise comme étant un réseau coopératif de relations, et non une entité économique isolée. Enfin, Lebègue (2015) précise que « l'approche de Brush rejoint les théories du genre, notamment la pensée féministe marxiste » (page 118). En effet, bien que cette approche affirme l'existence d'un processus de construction sociale, les différences entre les femmes et les hommes ne sont pas considérées comme un « désavantage » ; ce qui procure aux travaux de Brush (2009) un intérêt supplémentaire.

3. L'entrepreneuriat féminin au Maroc : focus sur la politique du genre

Au Maroc, le gouvernement considère le développement du secteur privé comme une priorité cruciale ; et ce en encourageant la création d'entreprises dans différents secteurs économiques, dans la mesure où l'entrepreneuriat est considéré comme un facteur déterminant pour la

croissance et le développement du pays (Kounta, 1997). Pour atteindre cet objectif, des réformes et des initiatives ont été mises en place depuis le début du 21^{ème} siècle pour créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et améliorer le climat des affaires. Le but est de construire un écosystème entrepreneurial prospère et viable pour soutenir la libéralisation économique et la promotion du secteur privé (El Ouazzani, 2016).

Ainsi, d'après l'étude d'El Ouazzani (2016), la création d'entreprise au Maroc est perçue favorablement par 70% des Marocains, ce qui représente l'un des taux les plus élevés parmi les pays comparables. Cependant, la même étude fait valoir que seulement 16,5% des nouveaux entrepreneurs prévoient de créer plus de 6 emplois dans les 5 années à venir à compter de fin 2014, ce qui rend le potentiel de recrutement lié à l'entrepreneuriat au Maroc parmi les plus faibles de la région MENA (El Ouazzani, 2016).

Malgré cela, la création d'entreprises au Maroc ne cesse de croître, avec la naissance de 38.741 nouvelles entreprises (personnes morales uniquement) en 2016, comparativement à 28.609 nouvelles créations en 2011 (Binkkour et Messaoudi, 2012). En 2018, l'OMPIC met en exergue la croissance constante des nouvelles créations d'entreprises au Maroc depuis 2008. Au total, le Maroc comptait 1 349 304 entreprises créées à la fin de 2017, comprenant 483 782 personnes morales et 865 522 personnes physiques.

Cela étant dit, ces statistiques disponibles ne sont pas sexuées et manquent de définitions uniformes, ce qui rend difficile d'obtenir une image précise de la réalité entrepreneuriale des femmes marocaines. A cet égard, des études ont montré que le taux de participation des femmes à l'entrepreneuriat est inférieur à la moyenne nationale, malgré le fait que les femmes représentent environ 50% de la population (AFEM, 2015 ; Rachdi, 2016). En outre, le Maroc se classe 13^{ème} dans un classement mondial de 30 pays basé sur l'index Gender-GEDI de 2014, qui mesure les conditions favorables pour l'entrepreneuriat féminin, avec un score de 27 points sur 100 (ex-aequo avec Ghana); devant l'Inde, l'Ouganda et l'Égypte. Au top 3 de ces pays figurent les États-Unis (83 points), l'Australie (80 points) et la Suède (73 points). Ce constat s'annonce donc inquiétant en dépit de la forte volonté des femmes marocaines à se lancer dans l'entrepreneuriat, mais également de la politique du genre instauré par le contexte politique marocain en faveur des femmes.

En effet, durant cette dernière décennie, le Maroc a accordé une attention particulière à l'égalité des sexes en matière de développement et de législation. La constitution de 2011 a marqué un tournant crucial dans l'intégration de la politique de genre dans les institutions. Cette politique vise à réduire les inégalités entre les sexes et à garantir une représentation équitable des femmes dans les emplois de haut niveau et les postes de responsabilité. En outre, la promotion de l'égalité des sexes dans la fonction publique a été mise en avant, avec la création de mécanismes institutionnels en faveur des femmes fonctionnaires et d'un Observatoire Genre de la Fonction Publique.

Ainsi, « la législation marocaine connaît depuis 2002 d'importants progrès, plaçant le Maroc parmi les pays arabes qui ont le plus avancé en matière de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes » (Sahraoui, 2011, page 198). Ces efforts ont été accompagnés par la révision de la réforme de la Moudawana de 2004 (code de la famille) et celle du Dahir des

Obligations et des Contrats (DOC) et du code de commerce, à travers la suppression de l'autorisation maritale exigée auparavant pour l'exercice du commerce (code du commerce, 1995) et pour la passation d'un contrat de travail.

Enfin, l'entrepreneuriat féminin a été renforcé par le nouveau Code de la famille, qui a supprimé les dispositions antérieures à 1996 qui privaient les femmes de l'emploi indépendant et de toute activité économique, sans l'autorisation de leur conjoint. Cette révision juridique est basée sur les préceptes islamiques qui donnent aux femmes le droit de gérer leurs propres affaires et de disposer de l'usage exclusif de tout travail qu'elles peuvent avoir ; ainsi que la liberté de dépenser leur propre argent en fonction de leurs propres besoins (Rachdi, 2016).

Conclusion

En guise de conclusion, cet article a mis en exergue les fondements théoriques spécifiques à l'entrepreneuriat féminin, en se focalisant sur l'approche « genre », même si une grande partie de la littérature entrepreneuriale sur les femmes se concentre ostensiblement sur des sujets similaires à ceux étudiés par les chercheurs du domaine de l'entrepreneuriat.

Les études sur l'entrepreneuriat féminin ne cessent de croître depuis les années 2000. Entre 1975 et 2012, 630 articles académiques sur les femmes entrepreneures ont été identifiés, dont 492 articles publiés entre 2000 et 2012 ; soit une croissance spectaculaire qui prouve la maturité de ce sous-domaine de recherche (Jennings et Brush, 2013). Nonobstant, les études sur l'entrepreneuriat féminin et le choix sectoriel ne sont pas à l'ordre du jour, puisque nous avons à peine recensé une dizaine de production scientifique entre 2006 et 2016 ; sans pour autant dégager des relations de corrélation et/ou de causalité à ce propos.

Par ailleurs, les études recensées se heurtent à des limites d'ordre contextuel et méthodologique. Effectivement, la plupart des écrits concernent un contexte culturel particulier, ce qui rend ces résultats difficiles à généraliser. Aussi, très peu de recherches sont longitudinales et ne peuvent pas, par conséquent, vérifier la nature des problèmes qui entravent l'activité entrepreneuriale des femmes ; autrement dit s'il s'agit par exemple de problèmes de conjoncture ou de structure.

Enfin, dans le contexte marocain, la création d'entreprises est en hausse, y compris chez les femmes, mais le taux d'entrepreneuriat féminin reste faible et il est difficile d'accéder à des statistiques fiables en raison du secteur informel important. Il est donc nécessaire de mener des études plus approfondies sur le sujet, en s'appuyant sur la théorie du « genre », afin de mieux appréhender la réalité de l'entrepreneuriat féminin au Maroc.

References

- A. Bruni et al., « Doing gender, doing entrepreneurship: An ethnographic account of intertwined practices », *Gender, Work & Organization*, Vol. 11, n° 4, pp. 406-429, 2004.
- A. Cornet et C. Constantinidis, C., « Entreprendre au féminin. Une réalité multiple et des attentes différenciées », *Revue française de gestion*, Vol. 30, n° 151, pp. 191-204, 2004.

- A. De Bruin et al., « Advancing a framework for coherent research on women's entrepreneurship », *Entrepreneurship theory and practice*, Vol. 31, n° 3, pp. 323-339, 2007.
- A. Elam et D. Sardana, « The potential of Parsons' systems theory for the study of entrepreneurship (summary) ». *Front. Entrep. Res*, 28(4), 2008.
- A. Ferraz Gomes et al., « Female entrepreneurship as subject of research », *Revista Brasileira de Gestão de Negócios*, Vol. 16, n° 51, 2014.
- AFEM, *Evaluation du vivier entrepreneurial au Maroc*, l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc, Maroc, 2015.
- A. Martin et D. Thomas, *Two-tiered political entrepreneurship and the congressional committee system*, *Public Choice*, Vol. 154, n°1, 21-37, 2013.
- C. Bruyat et P.-A. Julien, « Defining the field of research in entrepreneurship », *Journal of business venturing*, Vol. 16, n° 2, pp. 165-180, 2001.
- C. Carrier et al., « Un regard critique sur l'entrepreneuriat féminin: une synthèse des études des 25 dernières années », *Gestion*, Vol. 31, n° 2, pp. 36-50, 2006.
- C. Constantinidis et A. Cornet, *Daughters taking over the family business: A gender analysis*, In *ISBE Conference 2008 Proceedings*, 2008.
- C. G. Brush et al., « Gender embeddedness of women entrepreneurs: An empirical test of the 5 "M" Framework », *Frontiers of Entrepreneurship Research*, Vol. 30, n° 8, pp. 2, 2010.
- C. G. Brush et al., « A gender-aware framework for women's entrepreneurship », *International Journal of Gender and Entrepreneurship*, Vol. 1, n° 1, pp. 8-24, 2009.
- C. G. Brush, *Growth-oriented women entrepreneurs and their businesses: A global research perspective*, Edward Elgar Publishing, 2006.
- C. G. Brush, *Growth-oriented women entrepreneurs and their businesses: A global research perspective*, Edward Elgar Publishing, 2006.
- C. G. Brush et al., « Doctoral education in the field of entrepreneurship », *Journal of management*, Vol. 29, n° 3, pp. 309-331, 2003.
- C. G. Brush, « Research on women business owners: Past trends, a new perspective and future directions », *Entrepreneurship: Theory and Practice*, Vol. 16, n° 4, pp. 5-31, 1992.
- C. Holmquist, « The other side of the coin or another coin?-Women's entrepreneurship as a complement or an alternative? », *Entrepreneurship and Regional Development*, Vol. 9, pp. 179-182, 1997.
- C. Léger-Jarniou et al., « Research on Women Entrepreneurs: Putting the French-speaking Perspective into Context », *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol. 14, n° 2, pp. 7-17, 2015.
- D. Sahraoui, *Pratiques RH et plafond de verre : Cas des femmes cadres dans les grandes entreprises marocaines*, Thèse de doctorat en co-tutelle entre l'Université Cadi Ayyad-Marrakech et l'Université Capitole-Toulouse, 2011.

- D. Lavoie, *Les entrepreneures: pour une économie canadienne renouvelée*, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1988.
- D. L. Sexton et C. A. Kent, « Female executives and entrepreneurs: A preliminary comparison », *Frontiers of entrepreneurship research*, Vol. 40, 1981.
- E. B. Schwartz, « Entrepreneurship-New female frontier », *Journal of Contemporary business*, Vol. 5, n° 1, pp. 47-76, 1976.
- E. T. Penrose, « The theory of the growth of the firm », New York: Sharpe, 1959.
- F. Rachdi, *L'entrepreneuriat féminin au Maroc: une étude exploratoire*, Laboratoire ERMES (Toulon), EDHEC Nice France, 2006.
- F. Welter, « Contextualizing entrepreneurship—conceptual challenges and ways forward », *Entrepreneurship theory and Practice*, Vol. 35, n° 1, pp. 165-184, 2011.
- F. Welter et D. Smallbone, « Conceptualising entrepreneurship in a transition context », *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, Vol. 3, n° 2, pp. 165-184, 2011.
- G.N. Powell, « Sex, gender, and leadership », *The Oxford handbook of gender in organizations*, pp. 249-268, 2014.
- H. Ahl, « Why research on women entrepreneurs needs new directions », *Entrepreneurship theory and practice*, Vol. 30, n° 5, pp. 595-621, 2006.
- H. Aldrich, *Organizations evolving*, Sage, 1999.
- H. Lee-Gosselin et M. Belcourt, « Les femmes entrepreneures », *Prendre sa place*, pp. 53-88, 1991.
- J. A. Katz et al., « Virtual instant global entrepreneurship », *Journal of International Entrepreneurship*, Vol. 1, n° 1, pp. 43-57, 2003.
- J. Azegagh, *L'entrepreneuriat industriel en pays émergents: le processus de création de la petite et moyenne industrie au Maroc*, Pau, 2010.
- J. F. DeCarlo, et P.R. Lyons, « A Comparison of Selected Personal Characteristics of Minority and Non-Minority Female Entrepreneurs », *Academy of Management Proceedings*, 1979.
- J. E. Jennings et C. G. Brush, « Research on women entrepreneurs: challenges to (and from) the broader entrepreneurship literature? », *Academy of Management Annals*, Vol. 7, n° 1, pp. 663-715, 2013.
- J. E. Jennings et M. S. McDougald, *Work-family interface experiences and coping strategies: Implications for entrepreneurship research and practice*. *Academy of management review*, 32(3), 747-760, 2007.
- J. Schumpeter, *The theory of economic development: An inquiry into profits, capital, credit, interest, and the business cycle*, Cambridge, Mass., Harvard U. P, 1934.
- J. Shapiro, « Women's Studies: A Note on the Perils of Markedness », *Journal of Women in Culture and Society*, Vol. 7, n° 3, pp. 717-721, 1982.
- K. Dopfer, J. Foster et J. Potts, « Micro-meso-macro », *Journal of evolutionary economics*, Vol. 14, n°3, pp. 263-279, 2004.

K. El Ouazzani, *La dynamique entrepreneuriale au Maroc 2015*, Global Entrepreneurship Monitor, Rapport du Maroc 2015, 2016.

K. Mirchandani, Feminist insight on gendered work: New directions in research on women and entrepreneurship. *Gender, work & organization*, Vol.6, n°4, 224-235, 1999.

L. Achtenhagen et F. Welter, « 'Surfing on the ironing board'—the representation of women's entrepreneurship in German newspapers », *Entrepreneurship & Regional Development*, Vol. 23, n° 9-10, pp. 763-786, 2011.

M. Binkkour et A. Messaoudi, « La promotion de l'entrepreneuriat au Maroc: rôle de l'Etat et perception des entrepreneurs », *Proceedings of the Colloquium Business and Entrepreneurship in Africa*, 2012.

M. B. Calás et L. Smircich, *From the woman's point of view ten years later: Towards a feminist organization studies*, Sage, 2006.

M. Daly, *Pure lust: Elemental feminist philosophy*, Beacon Press, Boston, 1984.

M. J. Greer et P. G. Greene, « Feminist theory and the study of entrepreneurship », *New perspectives on women entrepreneurs*, pp. 1-24, 2003.

M. L. Belcourt et al., *The glass box: Women business owners in Canada*, Canadian Advisory Council on the Status of Women, 1991.

M. Minniti et W. Naudé, « What Do We Know About The Patterns and Determinants of Female Entrepreneurship Across Countries? », *The European Journal of Development Research*, Vol. 22, n° 3, pp. 277-293, 2010.

M. W. Peng et P. S. Heath, « The growth of the firm in planned economies in transition: Institutions, organizations, and strategic choice », *Academy of management review*, Vol. 21, n° 2, pp. 492-528, 1996.

N. J. Sokoloff, *Between Money and Love: The Dialectics of Women, Work, and the Family*, Praeger, 1980.

N. M. Carter et al., « The career reasons of nascent entrepreneurs », *Journal of Business Venturing*, Vol. 18, n° 1, pp. 13-39, 2003.

OCDE, *Entreprenariat féminin : Questions et actions à mener*. 2ème Conférence de l'OCDE des Ministres en charge des PME, sous thème : "Promouvoir l'entreprenariat et les PME innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée, Turquie, 2004.

OMPIC. (2018), *Baromètre des créations d'entreprises au Maroc*, Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, Maroc.

P. Davidsson, The domain of entrepreneurship research: Some suggestions, In *Cognitive approaches to entrepreneurship research* (Vol. 6, pp. 315-372), Emerald Group Publishing Limited, 2003.

R. Paturel et Z. Arasti, Les principaux déterminants de l'entreprenariat féminin en Iran, 8ème Congrès International Francophone en Entreprenariat et PME, 26-28, 2006.

- R. Tong, *Feminist thought: A comprehensive introduction*, CO:Westview Press, Boulder, 1989.
- S. A. Kounta, *Caractéristiques de l'entrepreneurship féminin au Mali*, Université du Québec à Chicoutimi, 1997.
- S. A. Shane, *A general theory of entrepreneurship: The individual-opportunity nexus*. Edward Elgar Publishing, 2003.
- S. Firestone, *La dialectique du sexe : le dossier de la révolution féministe*, Stock, Paris, 1972.
- S. Ratté, *Les femmes entrepreneures au Québec: qu'en est-il?*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Montréal, 1999.
- T. Baker, E. H. Aldrich, & L. Nina, "Invisible entrepreneurs: The neglect of women business owners by mass media and scholarly journals in the USA", *Entrepreneurship & Regional Development*, 9(3), 221-238, 1997.
- T. Bates, III. W. E. Jackson, & Jr. J. H. Johnson, "Advancing research on minority entrepreneurship", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 613(1), 10-17, 2007.
- T. Lebègue, « La réussite de carrière entrepreneuriale des femmes », *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol. 14, n° 1, pp. 93-127, 2015.
- V. De Beaufort, *La création d'entreprise au féminin en Europe 2011 - Eléments comparatifs (Women Entrepreneurship in Europe - Comparative Elements) (2011)*. Research Center ESSEC Working Paper, 2011.